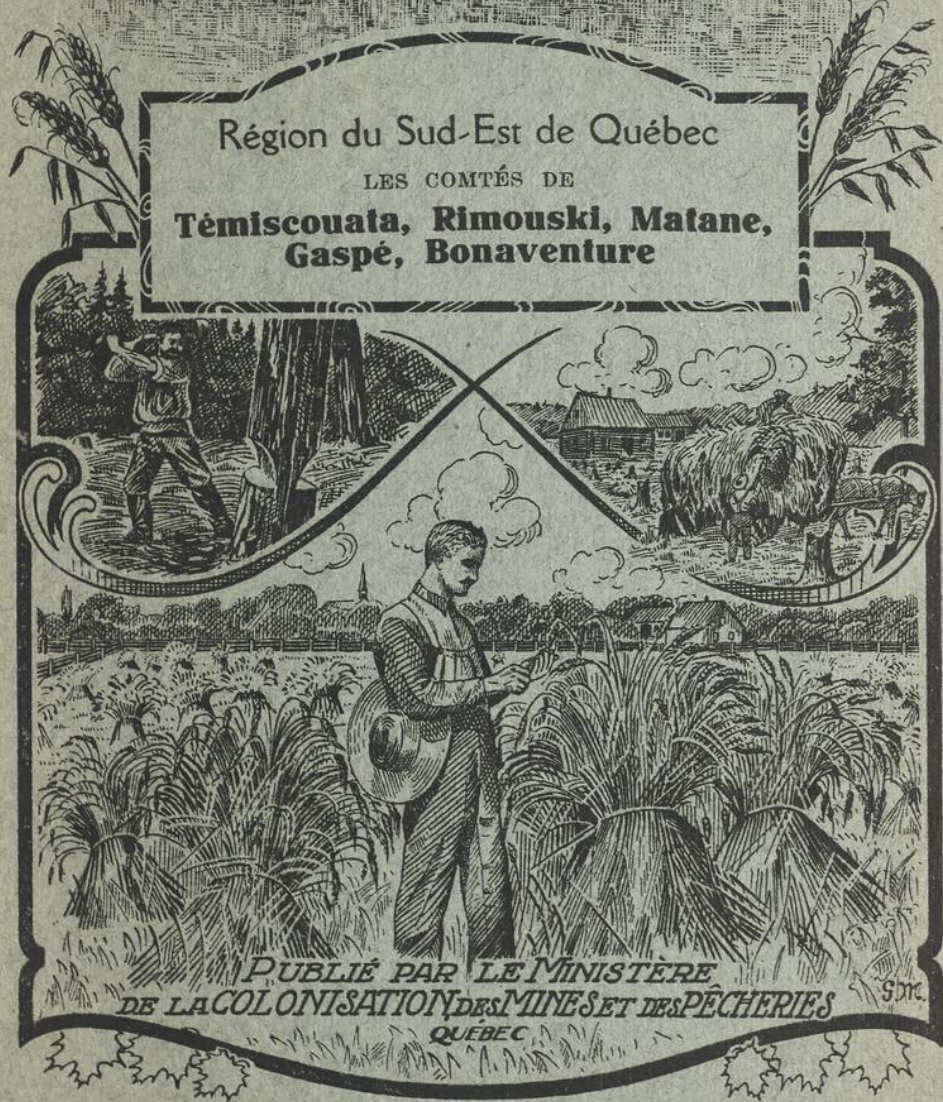


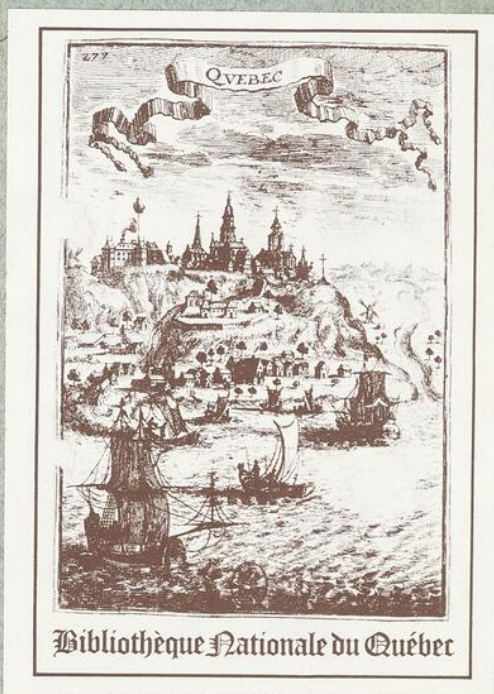
OFF  
C59A1  
A14/  
6837-  
1921

# GUIDE DU COLON

PROVINCE DE QUÉBEC



P325.714  
G 941 ㊦



Bibliothèque Nationale du Québec

PROVINCE DE QUÉBEC

---

# GUIDE DU COLON

---

Une vérité qu'il ne faut pas  
oublier, c'est que le meilleur  
agent de colonisation, c'est le  
COLON SATISFAIT.

L'HON. J.-E. PERRAULT.

REGION du SUD-EST de QUÉBEC

LES COMTÉS DE

**TÉMISCOUATA, RIMOUSKI, MATANE, GASPÉ, BONAVENTURE**



Préparé sous l'autorité de  
L'HONORABLE J.-E. PERRAULT,  
Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries  
QUÉBEC

OFF  
C59A1  
A14/6837-  
1921  
15

- “ VIII—Lots 8 à 12, 14, 26, 27, 35, 43.
- “ XI—Lots 4, 5, 6.
- “ XIII—Lot  $\frac{2}{3}$  N.-E., 6.

**Lots disponibles dans le canton de Robinson.**

- Rangs IV—Lots 1 à 15,  $\frac{2}{3}$  N.-E. 17,  $\frac{2}{3}$  S.-E., 20, 25, 26, 27, 29, 30  
31, 33.
- “ V—Lots 33, 34, 35.
- “ VI—Lots 1 à 19, 25, 33 à 37.
- “ VII—Lots 1 à 39.
- “ VIII—Lots 1 à 41.
- “ IX—Lots 1 à 5, 7 à 43.
- “ X—Lots 17 à 46.
- “ XI—Lots 17 à 48.

**Saint-Marc-du-Lac-Long.** (B. de P. “Les Etroits-du-Lac-Long.”). Dioc. de Rim. Fondé en 1914. Comprend partie des cantons de Botsford, de Packington et de Robinson. Population : 652 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Robinson.**

- Rangs I—Lots 10, N.-E. 12, 15.
- “ II—Lots 9, 17, 21, 24, à 29.
- “ III—Lots 3, 8, 9, 18, 19, S.-O. 22, 25, 27.

**Lots disponibles dans le canton de Botsford.**

- Rangs I—Lot 29.
- “ VI—Lots 33 à 43.
- “ VII—Lots 41, 42.

**Sainte-Philomène.** (Mission.) Desserte de Saint-Jean-de-Dieu. Dioc. de Rim. Fondé en 1920. Comprend partie du canton de Raudot. Population : 100 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Raudot.**

- Rangs A—Lots 23 à 31.
- “ III—Lots 34, 39.
- “ IV—Lots 4, 18, 19, 21, 22, 23, 41, 46 à 54 classés propres à la culture.
- “ V—Lots 46, 47, 48 à 53.
- “ VI—Lots 46, 47, 48, 49, 50.

**Saint-Michel.** (B. de P. Squatteck.) Dioc. de Rim.  
Fondé en 1919. Comprend partie du canton de Robitaille.  
Population : 285 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Robitaille.**

Rangs	II—Lots 1 à 8, 12.
“	III—Lots 6 à 25.
“	IV—Lots 16 à 23.
“	V—Lots 20, 21, 22.
“	VI—Lots 35 à 43.
“	VIII—Lots 1 à 8, 23 à 29.

**Saint-Jean-de-Dieu.** Dioc. de Rim. Fondé en 1873.  
Comprend la plus grande partie du canton de Bégon. Popu-  
lation : 1,700 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Bégon.**

Rangs	I. N.-E. Lots 10, 11, 14, 15, N.-E. 16.
“	I—Lots 1, 9, 12, 16 à 20, 23, 24, 26, 27, 31, 32.
“	II—Lots 8, 9, 10 à 16, $\frac{1}{2}$ N.-E. 17, 27, 31, 32.
“	III—Lots 4, 5, 9, 9w, 10w, $\frac{1}{2}$ S.-O., 12w, 15, 16, 18, 20.
“	IV—Lot $\frac{1}{2}$ N.-E. 22.
“	V—Lots 10 $\frac{1}{2}$ sud 12, 13, 24, 25 $\frac{1}{2}$ , N.-E. 27, 29.
“	VI—Lot $\frac{1}{2}$ S.-O. 23, $\frac{1}{2}$ N.-E. 24, 33.
“	VII—Lot $\frac{1}{2}$ N.-E. 19, 22, $\frac{1}{2}$ N.-E. 25, 27, 34, 38.
“	VIII—Lot 47a.
“	A—Lots a, b, 1, 2, 3, 5, 6, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 27, 74.

## COMTÉ DE RIMOUSKI

**Saint-Médard.** (Mission). Desserte de Sainte-Françoise. Dioc. de Rim. Fondé en 1915. Comprend partie du canton de Bédard. Population : 70 âmes.

### Lots disponibles dans le canton de Bédard.

Rangs VII—Lots 29 à 35, 43 à 53.  
“ VIII—Lots 29 à 39, 42, 43, 54, 55, 56.  
“ IX—Lots 22, 33.

**Fond-D'Ormes.** (Mission) Desserte de Saint-Narcisse. Diocèse de Rimouski. Comprend partie des cantons de Duquesne et de Chénier. Population : 35 âmes. Fondé en 1921.

### Lots disponibles dans le canton de Duquesne.

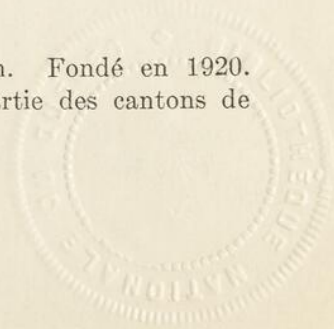
Rangs V—Lots 5, 15.  
“ VI—Lots 14, 16.  
“ VIII—Lots 1 à 15.

**Sainte-Blandine.** Dioc. de Rim. Fondé en 1881. Population : 2,300 âmes.

### Lots disponibles dans le canton de Macpès.

Rangs III—Lots  $\frac{1}{2}$  N.-E. 17.  
“ IV—Lots  $\frac{1}{2}$  S. 10.  
“ VI—Lots 8, 9, 10.  
“ VII—Lot 1.

**Saint-Marcellin.** Dioc. de Rim. Fondé en 1920. Population : 350 âmes. Comprend partie des cantons de Neigette et de Macpès.





## COMTÉ DE MATANE

**Sainte-Florence.** Dioc. de Rim. Fondé en 1910. Comprend partie des cantons de Causapscaal, Matalik et Milnikek. Population : 569 âmes.

**Sainte-Marguerite-Marie.** (Fournierville). Dioc. de Rim. Fondé en 1921. Population : 587 âmes. Comprend partie des cantons de Causapscaal, et d'Assemetquaghan. Population : 585 âmes.

### Lots disponibles dans le canton de Causapscaal.

- Rangs I—partie arrière de 10 (53 acres).  
partie arrière de 24 (24 acres).  
“ II—Lots 4 et 25.  
“ III—Lots 26,  $\frac{1}{3}$  N.-O. de 29, 31, 35, 41.  
“ IV—Lots 17, 18, 19, 20, 21.  
“ VII—Lots 1, 14, 15, 16, 18, 22, 23, 24, 25.  
“ VIII—Lots 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27.  
“ IX—Lots 1 et 2.  
“ Ouest ch. Kempt—Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 21, 24.  
“ Est ch. Kempt—Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 41.

**Saint-Raphaël-d'Alberville.** Dioc. de Rim. Fondé en 1918. Comprend partie des cantons de Hamqui et de Matalik. Population : 500 âmes.

### Lots disponibles dans le canton de Matalic.

- Rangs II—Lots 1, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 31, 32, 33, 35- $\frac{1}{2}$  Sud-Ouest 43.  
“ III—Lots 12, 19, 20, 22, 23, 24, 30, 31, 33, 56.  
“ IV—Lots 28, 38, 43, 51, 52, 53, 54, 55, 56.  
“ V—Lots 25 à 56 inclusivement.  
“ VI—Lots 1, 9, 11, 25, 26, 27, 29, à 56.  
“ VII—Lots 1, 3, 11, 17.  
“ VIII—Lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10 à 20.

**Saint-Léandre.** Dioc. de Rim. Fondé en 1911. Comprend partie du canton de Matane. Population : 634 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Matane.**

- Rangs III—Lots S.-O. 1, résidu 5, résidu 6-N.-E. 8, 10, S.-O. 16- $\frac{1}{2}$   
N.-E. de  $\frac{1}{2}$  N.-E. 17,  $\frac{1}{2}$  N.-E. de  $\frac{1}{2}$  S.-O., 17,  
résidu 18.
- “ IV—Lots  $\frac{1}{2}$  S.-O. 1, résidu 2, résidu 3, résidu 4, S.-O. 6  
résidu 8, résidu 9,  $\frac{1}{2}$  N.-E. de  $\frac{1}{2}$  N.-E., 11, rési-  
du 13.
- “ V—Lot résidu 1, résidu 2, résidu 6.
- “ VI—Lot N.-E. 4  $\frac{1}{2}$  S.-O. 5, résidu 6, S.-O. 7, N.-E. 8.
- “ VII—Lot  $\frac{1}{2}$  N.-E. 3, N.-E., 10,  $\frac{1}{4}$  N.-E., 13,  $\frac{1}{4}$  S.-O. 13,  
N.-E. du S.-O  $\frac{1}{3}$ . 15.
- “ VIII—Lot S.-O. 1 (65 acres).
- “ IX—Lots 42, 43, 44, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55.

**Saint-Moïse.** Dioc. de Rim. Fondé en 1873. Com-  
prend partie des cantons de Cabot, McNider et Awantjish.  
Population : 1,773 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Cabot.**

- Rangs A—Lot 7.
- “ C—Lot b, résidu 19.
- “ I—Lots 51 à 56.
- “ II—Lots  $\frac{1}{2}$  N.-E. de S.-O. 27, arrière 34 (3 acres), 50, 51,  
55, 56.
- “ III—Lots 51 à 56.
- “ IV—Lots 45, 47, 51 à 56.
- “ V—Lots 42, 43, 48, 52.
- “ X—Lots 10, 17, 18.
- Chemia Kempt S.-O. 33, 41.  
S.-O. chemin Matapédia—arrière 58 acres.

**Saint-Benoit-Joseph-Labre.** (B. de P. “Amqui.”)  
Dioc. de Rim. Fondé en 1889. Comprend partie des can-  
tons de Lepage, Humqui et Nemtayé. Les colons établis  
dans le canton Blais sont desservis par le curé d’Amqui.

**Lots disponibles dans le canton de Blais.**

- Rangs I—Lots 25 à 59.
- “ II—Lots 36 à 59.
- “ IV—Lots 32 à 45.

**Lots disponibles dans le canton de Lepage.**

- Rangs II—Lots N.-O. 2, 15.  
“ III—Lots N.-O. 4 à 13.  
“ IV—Lots N.-O. 30, 32, 37.

**Saint-Luc.** Dioc. de Rim. Fondé en 1903. Comprend partie des cantons de Matane et de Tessier. Population : 1,400 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Tessier.**

- Rangs N.-E. Rivière Matane—9, 13, 18, 21 à 24.  
“ IV—Lots 36 à 40.  
“ V—Lots 31 à 40.

**Saint-Jacques-de-Causapscal.** Dioc. de Rim. Fondé en 1896. Comprend partie des cantons de Causapscal, Matalik, Lepage et Amqui. Population : 1,700 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Lepage.**

- Rang IV S. E.—Lots 1, 2, 3, 27, 28.

**Saint-Cléophas.** Mission. Dioc. de Rim. Fondé en 1920. Comprend partie des cantons Awantjish et Nemtayé. Cette mission est desservie de Sayabec. Population : 200 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Nemtayé.**

- Rangs I—Lots 7, 13, 21.  
“ II—Lots 3, 4, 5.  
“ III—Lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.  
“ IV—Lots C, D, L. 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.  
“ V—Lots 25, 29, 30, 31.  
“ VI—Lots 17, 29.

**Lots disponibles dans le canton Awantjish.**

- Rangs II—Lot 42.  
“ III—Lots 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30.  
“ IV—Lots 22, 23, 24, 27.  
“ V—Lot 22.  
“ N.-E. chemin Matapédia—Lot 71.  
“ S.-O. chemin Matapédia—Lot 90.

- Rangs VI—Lots 33, 37, 50, 52.  
“ VII—Lots 42, 42, 43, 48.  
“ VIII—Lots 17, 23, 25, 26.

**Saint-Edouard.** (B. de P. “Les Méchins.”) Dioc. de Rim. Fondé en 1911. Comprend partie du canton de Dalibaire. Population : 936 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Dalibaire.**

- Rangs I—Lots N.-E. de S.-O. 1- $\frac{1}{2}$  S.-O. 16, 31- $\frac{1}{2}$ , S.-O. 32, arrière 34, 36, arrière 37, arrière 38, arrière 39, 43, arrière 49, 50, 51, 52, 56.  
“ II—Lots 4, 6, 8, 9- $\frac{1}{2}$  S.-O. 35, 47, 50.  
“ III—Lots 1 à 15, 33 à 45 inclusivement.  
“ IV—Lots 1 à 15, 33 à 45 inclusivement.

**Sainte-Jeanne-d’Arc,** (B. de P. “Orléans.”) Dioc. de Rim. Fondé en 1920. Comprend partie des cantons de Massé et de Cabot. Population : 400 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Masse.**

- Rangs I—Lot 37.  
“ II—Lots 31, 34, 40.  
“ III—Lots 44, 45, 59, 60.  
“ IV—Lots 69, 70.  
“ V—Lots 6, 10, 16, S.-E. 23, 54.  
“ VI—Lots 1 à 7, 28, 29, 31, 34 à 39, 55, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67.

**Sainte-Félicité.** Dioc. de Rim. Fondé en 1869. Comprend partie des cantons de Saint-Denis et de Cherbourg. Population : 1,500 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Cherbourg.**

- Rangs I—Lots  $\frac{1}{2}$  N.-E. 9- $\frac{1}{2}$  S.-O. 25, 26, 29- $\frac{1}{2}$ , S.-O. 34- $\frac{1}{2}$  N.-E. 35, 36, 53- $\frac{1}{2}$  S.-O. 59- $\frac{1}{2}$  N.-E., 60, 61.  
“ II—Lots  $\frac{1}{2}$  N.-E. 1- $\frac{1}{2}$  N.-E. 3, 4- $\frac{1}{2}$  S.-O. 5- $\frac{1}{2}$ , S.-O. 6- $\frac{1}{2}$  N.-E. 8, 9,  $\frac{1}{2}$ , S.-O. 17- $\frac{1}{2}$  S.-O. 18,  $\frac{1}{2}$  N.-E., 21, 49 à 56.  
“ III—Lots 3, 5, 9, 10, 11, 15, 29, 36 à 56.  
“ IV—Lots 1, 2,  $\frac{1}{2}$  N.-E., 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19 à 56.  
“ V—Lots 1 à 15, 25 à 52, 54, 55, 56.

## COMTÉ DE BONAVENTURE

**Saint-Alexis.** Dioc. de Rim. Fondé en 1870. Comprend partie du canton de Matapédia. Population : 1,600 âmes.

**Saint-François-d'Assise.** Mission de Saint-Alexis. Fondé en 1890. Comprend partie du canton de Matapédia. Population : 325 âmes.

### Lots disponibles dans le canton de Matapédia.

- Rangs I—Rivière Ristigouche—Lots 24, 30.  
“ II—Rivière Ristigouche—Lots 17, 18, 19, 26, 30, 31, 32, 33.  
“ V—Lot 39.  
“ VI—Lots 1, 2, 3, 4.  
“ VII—Lots 9, 10, 11, 13.  
“ I—Rivière Matapédia—Lots 31, 32 N.-E. 33.  
“ II—Rivière Matapédia—Lots 1-½ S.-E. 25, 38.  
“ Adams—Lot ½ N.-E. 9.

**Saint-Robert** (Routhierville). Dioc. de Rim. (Mission de Sainte-Florence.) Fondé en 1908. Comprend partie des cantons de Milnikek et Assemetquagan, Population : 60 âmes.

### Lots disponibles dans le canton de Milnikek.

- Rangs A—Lots 24, 26, 30, 31, 33, 34, 35, 36.  
“ I—Lots 13, 14, 15, 21, 23, 24.  
“ II—Lots 11, 12, 13, 14, 15.

### Lots disponibles dans le canton d'Assemetquagan.

- Rang I—Lots 1 à 9.

**Saint-Fidèle-du-Chemin-Kempt.** (B. de P. “Kempt Road-Hill.”) Dioc. de Rim. Fondé en 1900. Comprend partie du canton de Ristigouche. Population : 100 âmes.

**Saint-André-de-Ristigouche.** Dioc. de Rim. Fondé en 1909. Comprend partie du canton de Ristigouche. Population : 375 âmes.

**Lots disponibles dans le canton de Ristigouche.**

Rangs	I—	Chemin Kempt—	Lots 30, 32 à 36 N.-E. 59, 60, 61, 62.
“	II—	“	—Lots 1, 3, 3, 31.
Rangs	IV—	“	—Lots 1, 6, 25 à 29.
“	V—	“	—Lots 1, 2, 3, 4, 20 à 23, 25 à 29.
“	VI—	“	—Lots $\frac{1}{2}$ S.-O. 6, 25, 26.
“	VIII—	“	—Lots 1, 10, 22, 23.
“	IX—	“	—Lots 10, 11, 12, 21.
“	II—	Rivière Matapédia—	Lots $\frac{1}{2}$ Ouest 10- $\frac{1}{2}$ Ouest, 11, résidu 20, 21, 22.

**Saints-Anges-de-New-Richmond.** Dioc. de Rim. Cette paroisse, comprise dans le canton de New-Richmond, est déjà assez ancienne, mais, en arrière, il se trouve le canton de Robidoux, nouvellement ouvert à la colonisation.

**Lots disponibles dans le canton de Robidoux.**

Rang	I—	Lots K, 1 à 9—	16 à 23.
------	----	----------------	----------

## COMTÉ DE GASPÉ

**Saint-Joseph-du-Cap-D'Espoir.** Dioc. de Rim. Fondé en 1860. Comprend partie du canton de Percé. Population 1,500 âmes.

**Saint-Michel-de-Percé.** Dioc. de Rim. Fondé en 1860. Comprend partie du canton de Percé. Population : 1,475 âmes.

### Lots disponibles dans le canton de Percé.

Rangs	I—Cap-d'Espoir—Lot 4.
"	I—Anse-à-Beaufils Est, Ouest C (5 acres).
"	I—Anse-à Beaufils Est—F, $\frac{1}{3}$ Est E.
"	I—Lot R.
"	I—Sud, résidu 3, 5.
"	Chemin Percé Est—Résidu 10, $\frac{1}{2}$ Ouest 11.
"	Chemin Percé Ouest— $\frac{1}{3}$ Est 5, 6, 7.
"	Irish Town, E.
"	II—Lots 6, $\frac{1}{2}$ Ouest, 25, résidu 31, $\frac{1}{2}$ Est 54, $\frac{1}{2}$ Est 58.
"	A—Lot $\frac{1}{2}$ Est 19.
"	B—Lot Ouest de 12.
"	C—Lot résidu 27.
"	III—Lot B, A, $\frac{1}{2}$ Est, 38, 1, 2, 3, 4, 5, résidu 42.
"	IV—Lots 1, 2, 3, 36, 39, $\frac{1}{2}$ Ouest 41, 50.
"	V—Lot 6 Est, centre, 8-Centre, 9, $\frac{1}{2}$ Ouest de $\frac{1}{2}$ Est, 15, $\frac{1}{4}$ Est 15, $\frac{1}{2}$ Ouest 27, résidu 33-34, 35, 43, 44, 62.
"	C—Lots S.-O de partie N.-E., 8, N.-E. de partie S.-O, 8, Intermédiaire S.-O. de partie S.-O., 8.

**Saint-Albert-de-Gaspé.** Dioc. de Rim. Fondé en 1875. Comprend partie des cantons de Gaspé et de York. Population : 550 âmes.

### Lots disponibles dans le canton d'York.

Rangs	A—Lots 8, Sud 11.
"	II—Lot Ouest 20, 21, 28, 34, 35, 36.

## CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, \$60, est payable en 6 versements égaux, le premier payable comptant, les autres annuellement avec intérêt de 6<sup>o</sup>/<sub>o</sub>.

Cette vente est faite aux conditions suivantes, savoir :

1o. L'acquéreur devra payer un sixième comptant et la balance du prix de vente en cinq versements égaux annuels avec intérêts à 6<sup>o</sup>/<sub>o</sub> de la date de la vente ;

2o. Il devra défricher, chaque année, trois acres et pas plus de cinq acres pour cent, à moins d'être préalablement autorisé par le ministre à défricher davantage ;

3o. Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura ainsi défriché ;

4o. Il devra dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds par 20, l'occuper et y résider personnellement et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes ;

5o. A l'expiration de six années, il devra posséder sur le lot une grange d'au moins 20 pieds par 25 et une étable d'au moins 15 pieds par 20 : les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse ;

6o. Les lettres patentes ne seront émises que lorsqu'une étendue de terrain, représentant trente pour cent de la superficie du lot, aura été défrichée *en un seul bloc* et mise en bonne culture en vue de récolte profitable. Cinq acres, au moins, de la partie en culture doivent être labourables ;

7o. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé **sans** permis sur les terres publiques ;

8o. Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des lettres patentes, et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada, et toutes les dispositions de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent ;

9o. Cet octroi est aussi sujet aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans la Province.

10o. Le Ministre des Terres et Forêts pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu.

**Remarque importante**

Il n'est pas dans l'intérêt bien entendu de la colonisation que tous ces lots soient vendus indistinctement et sans méthode. Au contraire, c'est l'intention du département de ne disposer des lots les plus éloignés que le jour où les plus rapprochés seront sous billet de location. Ajoutons qu'un certain nombre des lots mentionnés plus haut pourraient bien avoir été vendus au moment où le colon fait son choix.

**A qui s'adresser**

Si le colon, avant de choisir un lot, désire avoir un conseil judicieux et désintéressé, sur le canton où il lui sera le plus avantageux d'aller s'établir, nous l'aviserions de s'adresser, soit personnellement, soit par correspondance, au missionnaire colonisateur de la région, Monsieur l'abbé G. David Jean, Evêché de Rimouski, comté de Rimouski, P. Q.

Lorsque le colon a fait le choix du canton dans lequel il a l'intention de s'établir, il devra s'adresser pour l'achat de son lot à l'Agent des Terres.

**Agents des terres.**

**J.-J.-B. Lavoie**, Rivière-du-Loup, P. Q. Comté de Témiscouata.

Cette agence comprend les cantons suivants dans le comté de Témiscouata : Bégon, Denonville, Viger, Whitworth, Hocquart, Raudot.

Dans le comté de Kamouraska : Bungay, Chabot, Chapaïs, Ixworth, Painchaud, Parke, Woodbridge et Pohénégamook.

**C.-F. Beaulieu**, Notre-Dame-du-Lac, P. Q. Comté de Témiscouata.

Cette agence comprend les cantons suivants :

Dans le comté de Témiscouata : Rouillard, Auclair, Robitaille, Demers, Armand, Cabano, Packington, Robinson, Botsford et Estcourt.

**J.-B. Danjou**, Rimouski. Comté de Rimouski, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants dans le comté de Rimouski, (partie Ouest).

Comté de Rimouski : Bédard, Biencourt, Chénier, Duquesne, Fleuriau, Flynn, Macpès et Neigette.

Comté de Matane : Massé.

BIBLIOTHÈQUE  
SAINT-SUÉPHE

**François Saucier et Georges Dionne**, Amqui, comté de Matane, P. Q.

Cette agence comprend les cantons suivants : Dans le comté de Matane : Awantjish, Blais, Cabot, Cazeau, Causapscaal, Amqui, Jetté, Lepage, Matalik, McNider, (partie), Nemtayé, Pinault et Langis.

**L.-P. Bilodeau**, Matane. Comté de Matane, P. Q., Cette agence comprend les cantons suivants : Dans le comté de Matane : Cherbourg, Dalibaire, Matane, McNider, (Partie), Romieu, Saint-Denis et Tessier.

**Georges Gauthier**, Saint-Laurent-de-Matapédia, Comté de Bonaventure, P. Q.

Cette agence comprend les cantons suivants dans le comté de Bonaventure : Assemetquaghan, Matapédia, Milnikek, Patapédia et Ristigouche.

**W.-H. Clapperton**, Maria, Comté de Bonaventure, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants dans le comté de Bonaventure ; Angers, Carleton, Lahault, Mann, New-Richmond, Nouvelle, Maria et Robidoux.

**John Carter**, Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, P. Q. Cette agence comprend les cantons suivants dans le comté de Gaspé : Blanchette, Cap-aux-Rosiers, Chloridorme, DeBeaujeu, Douglass, Fox, Gault, Gaspé-Baie-Nord, Gaspé-Baie-Sud, Iles-de-la-Rivière-Saint-Jean, Iles-de-la-Rivière-York, Iles-de-la-Rivière-Dartmouth, Laforce, Larocque, Sydenham-Nord, Sydenham-Sud et York.

**Madame J.-A. Lespérance**, Percé, comté de Gaspé, P. Q.

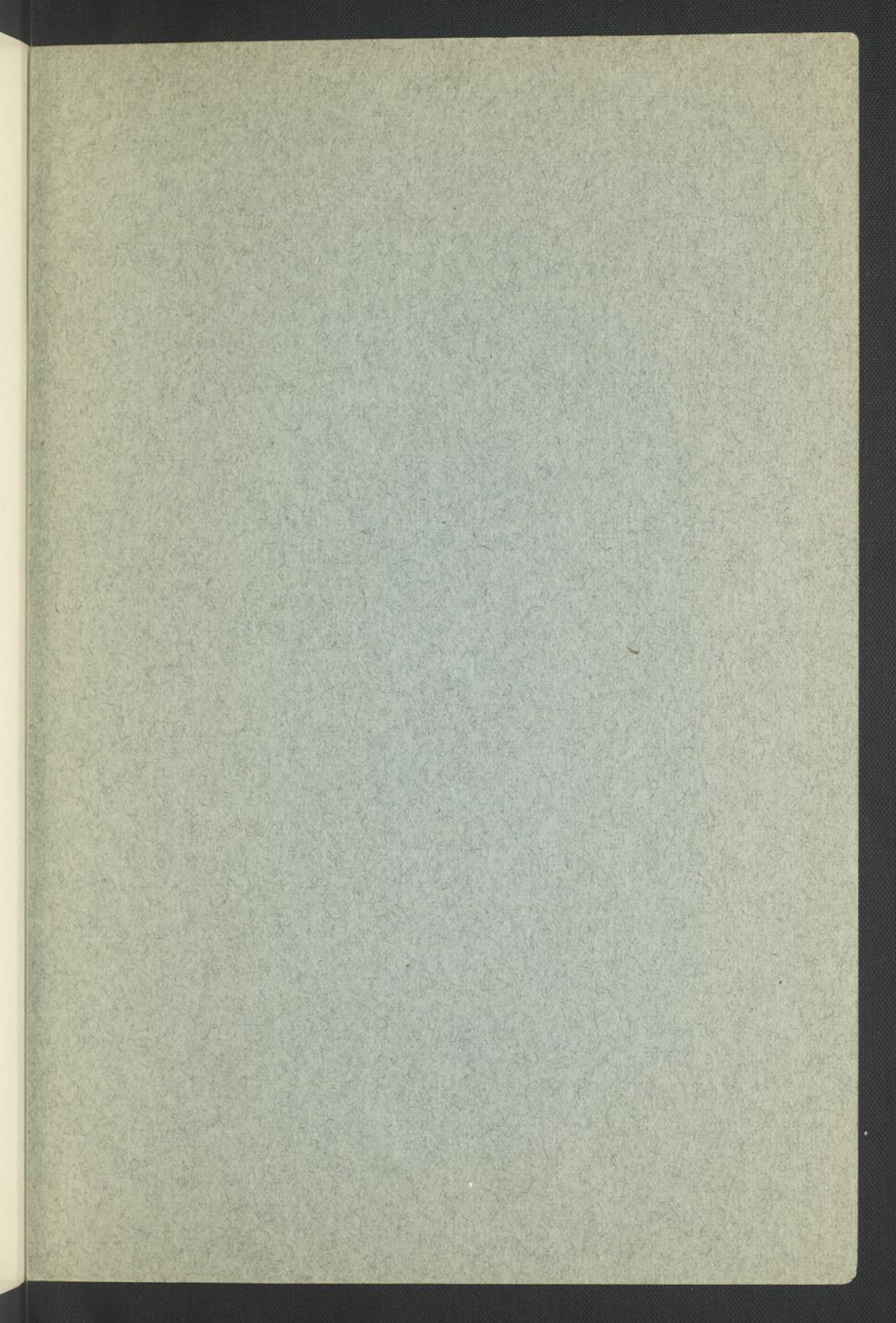
Cette agence comprend les cantons suivants dans le comté de Gaspé : Rameau, Newport, Seigneurie de Pabos, Fortin, Malbaie et Percé.

#### **Brochures, cartes et renseignements.**

Tous les Colons ou aspirants-colons qui désirent avoir des brochures, des cartes ou des renseignements quelconques sur la région du Sud-est de Québec ou sur une autre région de la province de Québec, sont priés d'écrire au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, où leurs demandes recevront une attention immédiate.

#### **Missionnaire-colonisateur.**

**L'abbé C.-David Jean**, missionnaire colonisateur pour la Société de colonisation du diocèse de Rimouski. Adresse : Evêché de Rimouski, P. Q.



**BNQ**



**C 000 206 145**